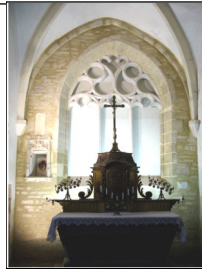


Champlitte-la-Ville

Un superbe réseau en pierre vient de prendre place dans la grande baie gothique du chœur de l'église de Champlitte-la-Ville, qui était murée depuis le XIXe s. Cette étape importante de la restauration était délicate ; le résultat est majestueux.



Pour vous permettre de le découvrir, l'église sera ouverte dimanche 2 décembre après-midi à partir de 14 heures. Des bénévoles se feront un plaisir de vous donner toutes les explications, documents à l'appui, et de répondre à vos questions.

Eclairage de Noël : Le conseil municipal a décidé de concentrer les lumières de Noël. Dans les communes associées, un sapin dans le chœur de village, dans Champlitte, le centre du bourg, Allée du Sainfoin, place de l'église, de la Gargouille, rue de la République.

Collecte de sang le mercredi 5 décembre de 8h30 à 12h 15 au collège

La collecte de septembre a été un succès. Merci à ceux qui ont pu y participer.

Rappel : pour donner son sang, il faut être en bonne santé, âgé de 18 à 70 ans, peser au moins 50 kg, ne pas venir à jeun, se munir d'une pièce d'identité, au moins pour le premier don.

Collecte organisée par l'établissement français du sang. (EFS). Responsable du secteur : Chantal Voirin, Framont.

Ateliers créatifs : 3 ateliers sont proposés

- * **Décoration florale** pour votre table de Noël : 2 déc de 14 à 18h (25 €)
- * **Pain d'épices** de Noël : 8 décembre de 14 à 18 h (10 €)
- * **Initiation à la vannerie** : 15 décembre de 14 à 18 h (12 €)

Inscriptions à l'office de tourisme 0 3 84 67 67 19

Téléthon

Champlitte-la-Ville : samedi 1^{er} décembre 20h ancienne école : Repas Cancoillotte Inscriptions au 03 84 67 65 12, dans la limite des places.

Montarlot samedi 8 décembre : marche nocturne organisée par "Montarlot Renouveau" gaufres et vin chaud offerts . Départ 20 h de la salle communale de Montarlot. Participation 6€.

L'association le Pétrin organise son premier "*mardi, c'est dit!*", **le mardi 4 décembre 2012** au café de la Concorde à Champlitte à partir de 20H.



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

<http://www.mairie-champlitte.fr>

Info municipale n°51
Décembre 2012



Festivités de décembre

Samedi 1^{er} décembre : marché de Noël des Amis de l'école. Salle des fêtes.

Samedi 15 décembre 20h30 : Concert de Noël par la "*Lyre de Chalindrey*" Musiques traditionnelles - contes. À l'église de Champlitte. *gratuit*

Mardi 18 décembre : goûter à la maison de retraite "les Lavières" offert à tous les résidents par la municipalité.

Mercredi 19 décembre : repas des Aînés. Comme l'an passé, la municipalité, par l'intermédiaire du CCAS, propose aux Chanois nés avant le 31 déc 1935,

* *un repas dansant*, animé par Martine Parisel et son accordéon. (Plus de 60 personnes se retrouveront à la salle des fêtes ce jour)

* *Ou le traditionnel colis de Noël.*

Samedi 22 décembre après midi : après midi récréatif offert aux plus jeunes à la salle des fêtes avec animations et goûter.

* Animation *Cat-la-lune* Avec elle, les enfants vont chanter, danser, partir à la découverte de la vie d'un petit amérindien.

* Balade en calèche offerte par "attelage et clos des Lavières".

* Rencontre avec le père Noël.

Dimanche 23 décembre à Frettes : après-midi récréatif pour les enfants du village.

Lundi 24 décembre : le père Noël passera dans les rues de Champlitte avec sa hotte pleine de bonbons.

Jeudi 27 décembre 15 h : salle des fêtes de Leffond. Spectacle *Roule ma Boule* par le clown Gribouille et goûter offerts à tous les enfants de la commune par "*Leffond Animation*"

Ateliers "Déco"

Tous les lundis et jeudis de novembre et décembre, les enfants du périscolaire travaillent, de 16h30 à 18h, à la réalisation de décorations de Noël à partir de supports et de modèles variés : décorations de tables, de sapins, d'extérieur, à partir de branches, de tissus, de cartons...

Mairie de Champlitte	AVIS DES SOMMES A PAYER N° 2012-003-001453 Le 25/10/2012	DELAI DE REGLEMENT Jusqu'au : 28/11/2012		
ABONNEMENT EAU et ASSAINISSEMENT SOLDE 2012				
70600				
SERVICE EAU et ASSAINISSEMENT Téléphone Mairie : 03 84 67 84 10 Intervention 24h/24h : 06 84 22 56 46 ou 06 88 90 98 38				
70600 CHAMPLITTE				
<small>Formule de titre exécutoire en application de l'article L.225 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article 16-534 du 19 août 1996, modifié par décret n° 91-582 du 13 avril 1991, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux. VOIES DE RECOURS : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent avis (article L.101-7 du code général des collectivités territoriales) vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la réclamation.</small>				
Réf. Abonnement : CONTRAT 0258	Période facturée : du 01/07/2011 au 30/09/2012			
Réf. Compteur	Anc. Index	Nouv. Index		
80177	11012	11510		
Date relevé : 22/08/2012				
70600 CHAMPLITTE				
Designation	Mois ou M3	Prix Unitaire	Montant HT	TVA
Abonnement eau	6	5,00000	30,00	7,00
Consommation eau	138	1,25000	172,50	4,50
Distribution de l'eau			202,50	
Abonnement assainissement	6	2,85000	17,10	7,00
Consommation assainissement	138	0,35000	48,30	7,00
Collecte et traitement des eaux usées			65,40	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	138	0,21000	28,98	7,00
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	138	0,15000	20,70	7,00
Organismes publics			49,68	
Total avant déduction (TTC)			337,23 euros	
Acompte à déduire (TTC)			-114,79 euros	
TOTAL HT			222,44 euros	
Eau / Ass.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	01	87,50	5,50	4,81
Ass.	05	59,28	7,00	4,15
Assainissement	01	-23,80	5,50	-1,31
Assainissement	03	36,11	7,00	6,03
Total TVA :			13,66	

Facturation eau et assainissement 2012

Vous avez été nombreux à nous faire part des difficultés à comprendre cette facture légèrement différente de celles des années passées. Nous vous devons quelques explications.

Le règlement de la facturation de l'eau comporte deux étapes

* **Un acompte, versé au mois de mars, incluant**

- 6 mois d'abonnement eau
- 40% du volume d'eau consommé l'année précédente,
- 6 mois d'abonnement assainissement
- 40% de la consommation assainissement.

* **Une facture de solde présentée au mois de novembre, celle que vous venez**

de recevoir, calculée selon les bases suivantes :

- 6 mois d'abonnement eau
- Le volume total de l'eau consommée, volume calculé entre les 2 relevés.
- 6 mois d'abonnement assainissement
- Volume total consommation assainissement équivalent au volume d'eau (uniquement pour les abonnés raccordables au réseau d'assainissement)
- l'ensemble des taxes : lutte contre la pollution, taxe versée à l'agence de l'eau** et la TVA*. L'acompte à déduire correspond uniquement aux 40% des volumes payés en mars.

*La TVA est passée de 5,5 à 7% sauf pour la consommation d'eau.

**L'agence de l'eau a d'ores et déjà programmé de faire passer la contribution que chacun lui verse de 0.21 € à 0.28 € du m³.

Les personnes qui ont déjà opté pour le prélèvement recevront leur facture plus tard.

Permanences. À compter de janvier, une permanence, destinée aux propriétaires de logement, se tiendra une fois par mois afin de les informer sur les financements mobilisables pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

1^{ère} permanence : mercredi 9 janvier 2013 à partir de 11 h.

Forêt : état d'assiette 2013

Champlitte : futaie affouagère : 19-20-21-22-28-59-67-115-118

Coupes régénération : 62-114 / Coupe éclaircie : 35-36-100 /

Vente en bloc : 293-294

Leffond : Futaie affouagère 132-133/Emprise avec cloisonnement 150-151-152

Frettes : futaie affouagère : 234 / Régénération 247 / Vente en bloc 224

Montarlot : futaie affouagères 124-165 / Taillis sous futaie : 166

Margilley : Futaie affouagère 259 / régénération 263

Neuville : futaie affouagère 270 / régénération 285

Champlitte-la-Ville : futaie affouagère 257

Coupes retenues :

19-20-21-22-34-35-36-62-67-100-114-150-151-165-257-259-270-293-294

Coupes refusées :

28-59-101-115-118-124-132-133-152-166-224-247-263-285

AIRS

Le compte rendu complet de l'assemblée générale du 13 novembre est consultable sur le site de la commune, dans la page " *école, restauration* ".

Des décisions importantes ont été prises concernant les tarifs de la restauration. Le Conseil général et la Caisse d'allocations familiales conditionnent dorénavant leurs aides et subventions à la mise en place d'un tarif différencié.

L'AG a arrêté 3 tarifs, 4,50 €, 4,80 €, 5,20 € calculés en fonction du coefficient familial. (jusqu'à 800, de 801 à 1200, au-delà de 1200). Ils seront effectifs dès le 1er janvier 2013.

Ce système permettra à ceux qui peuvent en bénéficier de se faire rembourser une partie des frais de garde du midi-deux en plus du périscolaire.

Les tarifs du périscolaire devront eux aussi être recalculés selon le même principe. Le conseil municipal du 30 novembre fixera les tarifs applicables en janvier et ceux de l'ALSH. Ces tarifs du périscolaire devront être divisibles par 4 afin de permettre comme actuellement un paiement au quart d'heure.

Repas de Noël : pourront y participer tous ceux qui se seront inscrits auprès de la mairie ou de l'école au plus tard le 3 décembre.

Philippe Dupas souhaiterait préparer **une exposition sur les maisons de Champlitte** en associant leurs habitants. Si vous êtes intéressé vous pouvez prendre contact avec lui par l'office de tourisme ou la mairie.